

ANGLARDS DE SALERS

Séance du 12 juin 2020

L'an deux mil vingt, le douze du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anglards-de-Salers, légalement convoqué le 5 juin 2020 s'est réuni une nouvelle fois dans la salle polyvalente Maurice Bergeron, sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire, en raison des mesures prises pour la crise sanitaire.

Nombre de Conseillers municipaux en service : 15

Etaient présent :

Monsieur François DESCOEUR, Maire

Monsieur Jean-Louis DAPON, Monsieur Alain MAGNE, Monsieur André BESOGNE, Monsieur Bernard VEYSSIERE, Sébastien SIMON, Thomas FAGEOLE, Raymond BLANCHEFLEUR, Alain DEFLISQUE, François FOURNIVAL, Daniel TREMEE, Brenda WALTER, Sandrine CHAZOULE, Alexandra ROUSSEYRE, Nadine FAUCHER

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020

Compte Rendu

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Madame Brenda WALTER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur le Maire après avoir débuté la séance en interrogeant l'assemblée pour savoir s'ils avaient des questions par rapport au dernier compte rendu concernant la séance du 23 mai 2020, Madame Brenda WALTER signale une omission sur le compte rendu concernant la commission des impôts avec l'oubli de commissaires titulaires domiciliés sur la commune (CHAZOULE Sandrine et VEYSSIERE André) et commissaires suppléants (Brenda WALTER).

Sous réserve d'apporter ces modifications, le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire débute donc par :

*Une présentation du mode de fonctionnement du CCAS en effet, Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article R123.7 du Code de l'action et des familles, le nombre des membres du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée parmi le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à huit le nombre des membres du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)

Le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur BLANCHEFLEUR Raymond,
- Monsieur DAPON Jean-Louis,
- Monsieur DEFLISQUE Alain,
- Madame FOURNIVAL Françoise
-

Monsieur le Maire est Président de droit du C.C.A.S

Les quatre membres extérieurs au Conseil Municipal sont :

- Madame Sabine FOURNIER
- Madame Jennifer GOETGHEBEUR
- Monsieur Claude MARTIN NOILLE
- Madame Véronique RIBES

*Le Maire présente au conseil municipal l'état 1259, notification des taux d'imposition 2020 de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Compte tenu du profil du Budget 2020, et des difficultés économiques lié à la crise sanitaire, Monsieur le Maire ne propose aucune augmentation des taux pour cette année.

ADOpte A L'UNANIMITE

*Monsieur le Maire communique le Budget prévisionnel 2020 du Lotissement du petit chemin. Le budget de Fonctionnement s'équilibre à hauteur de 95.006.97 €
Le budget d'Investissement s'équilibre à hauteur de 88.406.97 €

ADOpte A L'UNANIMITE

*Monsieur le Maire communique également le budget prévisionnel communal 2020. Le Budget de Fonctionnement s'équilibre à hauteur de 950.031.32 € dont 104.000.00 € de virement sur la section Investissement.

Le Budget d'Investissement 2020 s'équilibre à hauteur de 817.935.91 €

ADOpte A L'UNANIMITE

*Monsieur le Maire rappelle que suite à la circulaire de madame la Ministre de la défense du 27 janvier 2004, chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal. La fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien « Armée-Nation » grâce aux actions de proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Monsieur Sébastien SIMON.

ADOpte A L'UNANIMITE

*Monsieur le Maire rappelle également qu'il y a lieu de désigner un électeur au collège chargé d'élire les représentants des communes adhérentes au comité Syndicat du Parc des volcans

d'Auvergne ainsi qu'un suppléant. Le Conseil Municipal ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, désigne Monsieur François DESCOEUR, Maire, délégué titulaire et Monsieur Thomas FAGEOLE, délégué suppléant

ADOpte A L'UNANIMITE

*Monsieur le Maire informe des travaux concernant le programme de réfection de voirie communale (commission d'appel d'offres de juin 2018) pour la piste des montagnes, pour un montant de 62.880.00 € TTC, c'est derniers débiteront en juillet

ADOpte A L'UNANIMITE.

Il a également été évoqué :

- L'approvisionnement de la cantine en produits bio, Madame FOURNIVAL Françoise informe qu'elle se renseigne pour des légumes sur Brageac, et poursuit les critères pour la certification ECOCERT ainsi que pour la maîtrise du plan sanitaire.
- Création d'une commission Informatique : Thomas FAGEOLE, Brenda WALTER : Matériel Informatique et RGPD
- Création d'une commission suivie de la commune : Alain DEFLISQUE, Daniel Trémée Bernard VEYSSIERE, Nadine FAUCHER, Françoise FOURNIVAL
- Commission de gestion du matériel : Alain DEFLISQUE et Daniel TREMEE font le point sur les matériaux achetés.
- La commission des Travaux doit se réunir pour aller voir Voleyrac, Maleprade, Bagnac
- La demande de Monsieur le Maire concernant Monsieur DIDELOT ancien Adjoint pour lui décerner l'honorariat de Maire-adjoint.

Monsieur le Maire clôt les débats à 22h30 remercie le conseil municipal et lève la séance.